

Promouvoir les SHS au temps du néolibéralisme

Sauvegarder le CNRS comme acteur majeur de la recherche scientifique
Maintenir le statut des chercheuses et chercheurs scientifiques à temps plein
Défendre les laboratoires comme centre de gravité de la recherche publique

Qu'on ne s'y trompe point. Après celui des postiers et des électriciens-gaziers (Edf-Gdf) il y a une dizaine d'années, la destruction du statut des cheminots relève d'une *orientation idéologique* qui s'attaque à tous les statuts liés à des professions particulières. Le statut de chercheur·se·s à temps plein ne survivra pas longtemps si les cheminots ne gagnent pas la bataille engagée. L'idéal de ceux qui nous gouvernent est qu'il n'y ait plus que des contractuel·le·s plus ou moins précaires.

Cela provoque une situation critique pour l'indépendance de la recherche publique. Depuis dix ans, les gouvernements ont suivi la même politique : vassaliser les scientifiques envers le pouvoir politique et les entreprises en réduisant le rôle des organismes publics de financement (ce qu'était auparavant le CNRS) et en développant massivement le financement sur appel d'offre. Le Pacte pour la recherche avec l'ANR et l'AERES/HCERES, les lois LRU, les Initiatives d'excellence du Grand emprunt sont les outils de cette politique. Cela n'augmente pas les budgets mais impose une gestion différente : ce qui relevait auparavant du *budget normal d'institutions scientifiques et universitaires gérées paritairement* est aujourd'hui retenu au sommet et rendu disponible sur appels d'offre. Ainsi le Grand emprunt, malgré les apparences, n'apporte pas d'argent frais : si des projets sont financés par les intérêts du placement des sommes empruntées, il faut les rembourser et cela est pris sur le budget de la recherche ! Mais cela a permis, via les IdEx (et autres « Ex ») de dessaisir les structures paritaires normales (CNRS et Universités) au profit d'une gestion managériale.

Ceux qui nous gouvernent ont profondément déstabilisé la recherche publique. Seule la résistance des personnels a évité le démantèlement du CNRS et sa transformation complète en simple « agence de moyens ».

L'« excellence » jamais définie s'accompagne de la « spécialisation intelligente » des régions comme postulat. La loi a imposé les communautés d'universités et établissements (COMUE) qui se transforment en Idex et en

Isites. Le gouvernement conditionne la labellisation en Idex à une gouvernance sans partage par la présidence de ces méga-structures. Les décisions en matière d'emploi, de budget et d'orientations scientifiques de l'ensemble des établissements seraient soumises au veto de leur président ! Si de telles injonctions devenaient réalité, le CNRS perdrait son rôle national et ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels seraient alors soumis à des mutualisations et mobilités forcées au gré des recompositions des sites.

Ces réformes déstabilisent les laboratoires : si tout passe par l'ANR, les Idex, les projets européens, l'unité du labo comme lieu principal de conception des projets de recherche est mise en cause. Ils deviennent une simple administration des projets obtenus. **Un aspect concerne particulièrement les DR :** le rôle de directeur·rice de labo gestionnaire devient moins intéressant et n'est plus l'aboutissement d'un prestige scientifique. Il peut devenir de plus en plus difficile de renouveler les directions de labo.

La politique d'austérité bloque salaires et carrières et accroît la précarité, détournant les jeunes des carrières scientifiques. Avec le projet « CAP 2022 », les « CDI de mission » en gestation sont en réalité des CDD liés à la durée ou d'un projet, ils remettent en cause la pérennité des missions liées à la recherche publique. Le statut de fonctionnaire est indispensable à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

Dans ce contexte, les SHS sont vulnérables. Elles ne permettent pas le dépôt de brevets, de start-up et ne sont pas « rentables »... sauf si étroitement liées à des projets économiques (archéologie/tourisme, économie/expertises, études urbaines/ métropolisation, sciences politiques/risques pays, etc.). Les SHS sont aux avant-postes du projet de suppression du corps de chercheur·se·s à temps plein.

Les Conseils scientifiques peuvent être une force de résistance et de propositions. Il

faut appliquer les textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international). Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche exigeante et indépendante, par des personnels attachés à la qualité de leur métier.

Les CS d'institut peuvent faire remonter les aspirations et inquiétudes des collègues, car ils sont partiellement formés d'élus. Grâce aux informations glanées, les élus peuvent alerter la communauté. La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux Conseil scientifique du CNRS et aux Conseils scientifiques d'Instituts, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. Il faut empêcher que ces conseils soient supplantés par des comités d'« experts » nommés. Le lien entre les CSI et le CS doit devenir permanent et contribuer à l'unité du CNRS. Les avis des sections du CoNRS et des CS sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Il faut sauvegarder l'esprit des fondateurs : le CNRS doit être omnidisciplinaire et travailler sur tout le champ des connaissances. Si une coopération saine avec les universités doit permettre de développer plus au CNRS ce qui se fait moins à l'Université (et vice-versa), il ne saurait être question que le CNRS perde son autonomie et se dilue dans les « sites », en particulier au niveau des Idex/Isite, où la voix des personnels est supplantée par des experts nommés.

Il y a des problèmes spécifiques aux SHS, comme le *publish or perish*. Nous devons publier bien sûr ! Nous devons internationaliser nos publications bien sûr ! Mais l'internationalisation ne saurait se résumer à l'anglicisation – la communauté scientifique doit être polyglotte ! – et il faut tenir compte du fait qu'il est bien plus difficile en SHS d'écrire en une langue autre que la sienne, que pour un chimiste par exemple. On ne doit pas imposer la publication en revues au détriment des livres collectifs. On doit admettre que la recherche est un *processus lent* et que son évaluation doit être qualitative, non quantitative, ce qui impose de vraies structures scientifiques d'évaluations par les pairs (il faut redonner toutes ses compétences au CoNRS, notamment celle de l'évaluation des laboratoires).

Je ne me fais pas d'illusion sur le « pouvoir » d'un élu au CSI. Mais il ne faut pas sous-estimer ce que l'on peut y faire. Si les élections au CSI sont catégorielles (C, B, A), mon action y sera menée dans un esprit inter-catégoriel, par exemple :

– dénoncer la non-reconnaissance des métiers scientifiques dans le nouveau régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens (Rifseep)

– être vigilant sur la numérisation des données utilisées par les scientifiques et de leurs publications

– éviter les déclassements et annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admissibilité (sections du CoNRS) pour les concours

– même si les CSI n'ont pas la « main » sur ces questions, alerter sur le niveau anormalement bas des rémunérations, qui entravent l'internationalisation de la recherche : comment recruter en France à long terme un chercheur suisse, allemand, anglais, américain ? Ce niveau trop bas fait que le passage d'un grade à un autre est ressenti avant tout comme moyen d'accroître la rémunération, mais le blocage se répercute alors à ce niveau !

– participer à des études prospectives sur le devenir des SHS et des centres (y compris à l'étranger)

– dénoncer l'exclusif de la recherche sur projet.

– défendre la *slow science*, antagonique avec la pression chronophage des réponses permanentes aux appels d'offre.

* * *

Toutes ces questions ont toujours été dépendantes de la mobilisation des collègues. Pour ma part, j'ai toujours été syndiqué afin, par l'apport du collectif, de mieux préserver ma liberté de penser et ma capacité à agir. Cette profession de foi est individuelle, mais je ne saurais cacher mes préférences syndicales : depuis une quinzaine d'années, je suis membre du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS), affilié à la CGT, parce qu'il est combatif, inter-catégoriel et pluraliste.

Je suis extrêmement attaché à l'unité et je m'engage à tout faire pour la promouvoir en collaborant avec les autres élus qui, comme moi, auront à cœur *le service public de la recherche scientifique, indépendante de tout pouvoir politique ou économique.*